



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Frais de représentation du ministre de l'intérieur

Question écrite n° 21308

### Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'intérieur sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais de représentation ainsi que ceux de son prédécesseur pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

### Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'intérieur d'un montant total de 150 012,20 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception (dont de restauration) d'un montant de 86 173,17 € ; - les cadeaux protocolaires et les objets promotionnels d'un montant de 47 953,74 € ; - les gerbes et décorations florales d'un montant de 15 885,29 €.

### Données clés

**Auteur** : [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription** : Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21308

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : [Intérieur](#)

**Ministère attributaire** : [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2020

**Question publiée au JO le** : [9 juillet 2019](#), page 6302

**Réponse publiée au JO le** : [15 septembre 2020](#), page 6308